



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

EDITO

Si vous souhaitez monter un projet sous forme coopérative, la CRES organise régulièrement des informations collectives sur les statuts SCOP et SCIC.

Vous pouvez contacter la CRES pour vous inscrire aux prochaines présentations.

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60

LA COOPÉRATION AU SEIN D'UNE BOULANGERIE PATISSERIE : LA SCOP DOMAINE DU PAIN

La boulangerie industrielle Pain et traditions était liquidé en 2006, et reprise par quelques uns des salariés six mois plus tard, en juin 2007.

Reprise sous forme de Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP), les salariés sont ainsi les décideurs au sein de « Domaine du pain ».



Depuis cette date, M. Aristide LAMOLY est président de la structure et gère donc au quotidien les activités, tout en y participant, car il est aussi salarié à temps plein (une des nombreuses particularités de la SCOP).

Le statut de SCOP correspondait à l'époque à leurs besoins et leur permettait de reprendre la structure ensemble, en y investissant à hauteur de leur capacité.

Le président de la COR (coopérative des dockers du Port) a participé à la reprise de l'entreprise et a fait le lien avec l'Union Régionale des SCOP qui s'est chargée du montage financier et juridique de la structure.

Aujourd'hui ce lien peut être assuré par la CRES au niveau local.

L'implication et l'amour du travail au cœur de la réussite.

L'activité de la structure n'a pas changé depuis le début de l'existence de l'organisation (fabrication, réalisation de pain, viennoiseries, boulangerie et pâtisserie), mais le portefeuille de client a bougé. La SCOP continue de travailler pour les camions-bars, les boutiques, etc., mais tend à aller plus vers les grands groupes et à vendre d'avantage en gros.

Ils livrent donc aujourd'hui aux mairies, compagnies aériennes, restaurants, hôpitaux et prisons de la région

Ouest.

Associée à un grand groupe local qui détient de nombreuses pâtisseries et glaciers, la structure cherche à consolider les emplois existants, tout en palliant aux difficultés financières et commerciales.

Pour y parvenir, M. LAMOLY nous confie devoir s'impliquer d'avantage qu'auparavant, car l'investissement personnel est, selon lui, la clé de la réussite en tant que salarié coopérateur.

M. LAMOLY nous précise que pour réussir sous forme de SCOP, il ne faut pas oublier qu'un salarié-associé est avant tout salarié, et que même s'il a des droits de vote sur les grandes décisions, cela ne s'applique pas au quotidien, notamment lorsque le salarié doit s'impliquer dans son travail.

Des besoins de main d'œuvre maîtrisés.

Avec ses 19 salariés, parmi lesquels 7 sont associés, la coopérative forme aussi des jeunes en apprentissage, ce qui permet de compenser le manque de main d'œuvre et de remonter, petit à petit, au travers des difficultés actuelles du marché.



À droite, M. Aristide LAMOLY, président de la SCOP domaine du pain, accompagné d'un salarié.

Contact : domainedupain@orange.fr
0262 34 99 93



LE COIN DU NET

www.les-scop.coop

Le site du nouveau label des SCOP : les sociétés coopératives et participatives.

www.mycoop.coop

MyCoop est un site d'information et de partage autour de l'économie humaine. C'est le premier réseau consacré aux initiatives économiques qui mettent l'Homme au cœur de leurs projets.

<http://w3.cerises.univ-tlse2.fr>

Le site du Centre de Ressources sur les Initiatives Solidaires et Les Entreprises Sociales.

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

PUBLICATION
FÉVRIER 2010

C/O MAISON DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
14, BOULEVARD
D'ORET
BP 340
97467 SAINT-
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

la Fondation de France souhaite soutenir des initiatives solidaires qui favorisent la création d'emplois stables.

Elle a donc lancé un appel à projets visant à soutenir les activités susceptibles de recruter et professionnaliser des personnes éloignées de l'emploi en leur proposant des postes qu'elles peuvent occuper durablement, favorisant ainsi une stabilisation dans un emploi de qualité.

Qui peut répondre?

Les associations, coopératives et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée, en sachant que les petites structures ayant peu accès à d'autres subventions ou dons privés seront privilégiées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.fondationdefrance.org rubrique Trouver un financement.

Le soutien de la Caisse d'Épargne sur des projets philanthropiques

Les projets d'économie locale et sociale « PELS ».

Les PELS sont aujourd'hui remplacés par les « projets philanthropiques ».

Les PELS de la Caisse d'Épargne concernaient les projets généralement menés par des associations ou des organismes à but non lucratif destinés à aider des personnes en recherche d'autonomie ou en situation de fragilité. Ces projets d'initiatives locales devaient générer une activité économique directement ou indirectement.

Projets philanthropiques : le soutien aux actions en faveur de la société.

Les Caisses d'Épargne donnent une nouvelle impulsion à leur politique d'engagement dans la société en passant de « l'intérêt général » à la « responsabilité sociale ».

La vocation du nouveau programme d'engagement sociétal des Caisses d'Épargne est entre autre d'optimiser les actions de philanthropie en soutenant des actions en faveur de la société.

Les Projets Philanthropiques remplacent les dossiers « Projet d'économie locale et sociale » (PELS).

Un Projet Philanthropique est un projet :

- Dont la finalité contribue à la lutte contre l'exclusion ;
- En faveur des personnes en situation de fragilité,
- Aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux clairement identifiés et principalement liés à la population-cible ;
- Qui répond à des initiatives locales, sur le territoire de la Caisse d'Épargne.

Les Projets Philanthropiques visent entre autres :

- L'insertion par l'emploi ;
- L'autonomie des personnes âgées ou malades ou handicapées ;
- La protection de l'environnement favorisant la cohésion sociale.

Une procédure simple d'instruction des projets philanthropiques.

Les dossiers de présentation dûment remplis et accompagnés des pièces administratives obligatoires sont transmis à la Commission Philanthropie de la Société Locale d'Épargne.

Le conseil d'administration SLE Réunion émet un avis sur la pertinence du projet et son intérêt sur le territoire concerné. Ensuite, le dossier est transmis pour instruction au Responsable des projets Philanthropiques de Métropole qui présente l'ensemble des projets au Comité Technique (composé de représentants de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse).

Les projets visés favorablement par Le Comité Philanthropie de la SLE et le Comité Technique sont soumis à la validation du Directoire de la CEPAC (Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse). Si le projet est validé par le Directoire, une convention de partenariat entre la Caisse d'Épargne et le porteur de projet est signée.

A noter que les projets financés sont évalués lorsqu'ils sont entièrement réalisés par les Administrateurs de la Société Locale d'Épargne de la Réunion.

Pour plus d'informations :
Contacter Mlle Lynda SAVARANIN, administratrice chargée de présenter le dossier à la commission de la SLE de la Caisse d'Épargne Réunion.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet de la CRES, « rubrique Financement » où vous pourrez télécharger le dossier de demande.

Contacts :
Lynda SAVARANIN

1290 Avenue de l'île de France.
97440 Saint-André. Ile de la Réunion.
Tél : 0692 625469